

Vous êtes ici: [Accueil](#) > [À propos de la CSFO](#) > [Bulletins de la délivrance de permis](#) > [2013](#) > g-01-13

Modifications relatives aux permis - Quatrième trimestre 2012

Bulletin

No. G-01/13

[Général]

REMARQUE : Les bulletins affichés sur le présent site Web sont fournis à titre de référence historique seulement. Les renseignements contenus dans ces bulletins étaient exacts en date de leur publication, mais peuvent en tout temps être modifiés ou remplacés par des bulletins plus récents.

Toute ordonnance émise à l'égard du titulaire d'un permis reflète une situation survenue à un moment donné. Le statut d'un titulaire de permis peut changer. Le lecteur est invité à vérifier le statut du permis d'une personne ou d'une entité sous [Liaison Permis](#) au site Web de la CSFO. On peut également communiquer directement avec la personne ou l'entité concernée afin d'obtenir de plus amples renseignements ou plus de précisions au sujet des événements à l'origine de l'ordonnance.

Ces bulletins peuvent inclure des formulaires qui ne sont plus à jour ou exacts. Le lecteur est invité à visiter la rubrique des [formulaires](#) du site Web de la CSFO pour s'assurer d'utiliser la version la plus récente d'un formulaire.

La Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) publie les renseignements suivants sur des modifications apportées à des permis au cours du troisième trimestre, soit du 1^{er} octobre 2012 au 31 décembre 2012:

- statistiques sur les décisions visant les demandes de permis et de renouvellement de permis;
- demandes de modification et d'annulation de permis;
- statistiques sur les autres services de la CSFO liés aux permis.

Les modifications touchent des particuliers et des organismes des secteurs des services financiers qui relèvent de la CSFO : assurances, credit unions et caisses populaires, coopératives, sociétés de fiducie et de prêt, et courtage d'hypothèques. On peut obtenir des renseignements généraux sur les régimes de retraite, un autre secteur des services financiers qui relève de la CSFO, en consultant le site Web de la CSFO : www.fsco.gov.on.ca.

SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

(Selon la date d'entrée en vigueur)

Nouveau permis :**Date d'entrée en vigueur***Arch Insurance Canada Ltd.*1^{er} janvier 2013

- La compagnie d'assurance est titulaire d'un permis pour les activités suivantes : accidents et maladie, aéronefs, automobile, protection du crédit, responsabilité civile, biens, caution, chaudières et panne de machines, détournements, grêle, frais juridiques, maritime et titre.
- Niveau de compétence où elle s'est constituée en personne morale : fédéra
- Personne-ressource de Arch Insurance Canada Ltd. en Ontario :
M. Gordon Kerr
Agent en chef et directeur général
77, rue King Ouest, bureau 3600
Toronto (Ontario) M5K 1K2
Tél. : 416 309-8151
Télec. : 416 309-8150

Canadian Egg Industry Reciprocal Alliance

7 décembre 2012

- La compagnie d'assurance réciproque est titulaire d'un permis pour les activités suivantes : biens (limité à la perte pour interruptions d'activités causée par la Salmonella enteritidis).
- Niveau de compétence où elle s'est constituée en personne morale : province de l'Alberta
- Personne-ressource de Canadian Egg Industry Reciprocal Alliance en Ontario :
Judith Shum-Mosseu
Agente en chef
333, rue Preston, bureau 60
Preston Square, Tower 1
Ottawa (Ontario) K1S 5N4
Tél. : 613 792-4862
Télec. : 613 722-3635

Fusions :**Date d'entrée en vigueur**

16 novembre 2

Industrial Alliance Pacific Insurance et Financial Services Inc.
Industrial Alliance Insurance et Financial Services Inc.

- Le 30 juin 2012, Industrial Alliance Pacific Insurance and Financial Services Inc. et Industrial Alliance Insurance and Financial Services Inc. ont fusionné leurs activités et ont continué leurs activités sous le nom de Industrial Alliance Insurance and Financial Services Inc.
- Le permis de l'Ontario d'Industrial Alliance Pacific Insurance and Financial Services a été annulé avec effet au 16 novembre 2012. Un permis modifié pour Industrial Alliance Insurance and Financial Services Inc. a été délivré avec effet au 16 novembre 2012.

Annulations de permis :**Date d'annulation***Confederation Life Insurance Company*

26 octobre 2012

- La compagnie a cessé d'exercer des activités au Canada et elle n'a pas de passif. Une ordonnance de libération datée du 5 avril 2012 pour sa liquidation a été rendue et KPMG Inc. a également été libéré de ses responsabilités de liquidateur.

Modifications de permis :**Date d'entrée
vigueur**

Les assureurs suivants ont apporté des changements à leurs permis :

First North American Insurance Company

19 octobre 2012

- Catégorie ajoutée : caution (limitée à l'assurance aux fournisseurs de garanties automobiles)

Industrial Alliance Insurance et Financial Services Inc.

16 novembre 2012

- Catégorie ajoutée : protection du crédit

STATISTIQUES CONCERNANT LES PERMIS

Les statistiques suivantes portent sur l'examen par la CSFO des demandes courantes de permis d'assurance et de services connexes. Sauf indication contraire, tous les chiffres indiqués représentent le nombre de demandes reçues ou en cours de traitement ou le nombre de documents délivrés.

Agents d'assurance et experts d'assurance**Du 1^{er} octobre 2012 au 31 décembre 2012**

Type de demande	Nouveaux permis	Permis renouvelés
Permis d'agent - particuliers*	1 481	5 337
Permis d'agent - sociétés	147	661

Permis d'expert - particuliers	31	25
Permis d'expert - sociétés	2	0

* La CSFO examine les demandes de permis d'agent et délivre les permis dans son délai standard (cinq jours ouvrables si la demande est complète à la réception et que l'aptitude n'est pas en cause. Sur ces demandes, 99 % ont été traitées et ont mené à la délivrance d'un permis en cinq jours ouvrables moins.

Contrats individuels à capital variable

Du 1^{er} octobre 2012 au 31 décembre 2012

Demandes reçues	Documents délivrés	Traitement en cours
17 (6 en cours du 3 ^e trimestre)	22 (1 retiré)	0

Les dossiers de renseignements concernant les contrats individuels à capital variable remis par les sociétés d'assurance font l'objet d'un examen visant à déterminer leur conformité aux exigences de la Loi sur l'assurance et du Règlement de l'Ontario 132/97.

Veuillez noter qu'en vertu du Règlement de l'Ontario 132/97, l'assureur doit déposer toute modification (importante ou non) concernant un contrat individuel à capital variable auprès du surintendant.

Il faut déposer au moins une fois par an des dossiers de renseignements à jour concernant les contrats individuels à capital variable, même en l'absence de changement important, aux termes du Règlement de l'Ontario 132/97.

Coopératives

Du 1^{er} octobre 2012 au 31 décembre 2012

Type de demande	Traitement en cours le 30 sept. 2012	Demandes reçues	Demandes complètes à la réception	Documents délivrés	Dossiers fermés (demandes incomplètes ou retirées)	Traitement en cours le 31 déc. 2012	Nombre moyen par jour avant livraison
Attestation de statut	0	20	20	20	0	0	1
Prospectus	3	5	2	6	1	1	9
Statuts de modification	3	2	2	5	0	0	53
Statuts de maintien	0	0	0	0	0	0	0
Statuts de dissolution	0	4	3	3	0	1	5

Type de demande	Traitement en cours le 30 sept. 2012	Demandes reçues	Demandes complètes à la réception	Documents délivrés	Dossiers fermés (demandes incomplètes ou retirées)	Traitement en cours le 31 déc. 2012	Nomb moyen jour: avant délivrai
Statuts constitutifs	4	36	13	31	0	9	10
Copie certifiée	0	0	0	0	0	0	0
Ordonnance d'annulation	0	0	0	0	0	0	0
Changement important	0	1	0	0	0	1	0
Permis extra-provincial	0	0	0	0	0	0	0
Statuts de mise à jour	0	1	1	1	0	0	12
Statuts de fusion	0	0	0	0	0	0	0

* Calcul exclut le temps d'attente des réponses des sociétés.

Credit unions/Caisses populaires

Du 1^{er} octobre 2012 au 31 décembre 2012

Type de demande	Traitement en cours le 30 sept. 2012	Demandes reçues	Demandes complètes à la réception	Documents délivrés	Dossiers fermés (demandes incomplètes ou retirées)	Traitement en cours le 31 déc. 2012	Nomb moyen de jou avant délivrai
Attestation de statut	0	12	12	12	0	0	2
Prospectus	0	0	0	0	0	0	0
Statuts de modification	0	1	0	1	0	0	1
Fusion	5	3	1	3	1	4	10
Ordonnances	0	3	3	3	0	0	8
Copie certifiée	0	0	0	0	0	0	0

*Calcul exclut le temps d'attente des réponses des sociétés.

Personnes ou entreprises exerçant le courtage d'hypothèques**Du 1^{er} octobre 2012 au 31 décembre 2012**

Type de permis	Traitement en cours le 30 sept. 2012	Demandes reçues	Demandes complètes à la réception	Documents délivrés	Demandes retirées	Traitement en cours le 30 juin 2012	Nombre moyen de jours avant délivrance
Maison de courtage	5	25	4	21	7	2	6
Remise de permis de maison de courtage	0	12	12	12	0	0	4
Administrateur d'hypothèques	1	8	2	4	3	2	4
Remise de permis d'administrateur d'hypothèques	0	1	1	1	0	0	9
Courtier en hypothèques*	1	15	15	16	0	0	2
Agent en hypothèques*	33	601	582	615	0	19	2

* La CSFO examine les demandes de permis et délivre les permis dans un délai standard de cinq jours ouvrables après la date de réception, pour les demandes complètes et lorsque l'aptitude à détenir le permis n'est pas remise en question. Pour 99 p. 100 des demandes de permis reçues, la CSFO a terminé son examen et délivré le permis en cinq jours ouvrables ou moins.

Grant Swanson

Directeur administratif

Division de la délivrance des permis et de la surveillance des pratiques de l'industrie

Commission des services financiers de l'Ontario

Le 7 février 2013

ISSN 1481-1499